

Passeport phytosanitaire (*Déclaration d'activité*)

Demande de zone tampon feu bactérien 2026

Déclaration des sites de production Et de stockage des végétaux

Notice d'utilisation Outil déclaration en ligne

Auteur	Date	Version	Commentaires
Christine Berthier Tuaz	07/01/2025	1	
Christine Berthier Tuaz	13/02/2025	2	Correction erreurs matérielles après relecture inspecteurs

Pour toutes questions sur :

- La création de compte sur <https://cartes.gouv.fr/>;
- La nature des renseignements à produire ;
- Le fonctionnement de l'application et l'envoi des données

mail : pp.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Table des matières

I.	Création d'un compte dans l'application de l'IGN	4
II.	Demande de rattachement de son compte IGN au groupe de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	8
III.	Effectuer la déclaration en ligne des sites de production et de stockage des végétaux.....	14
	1) Connexion à l'outil de déclaration en ligne	14
	2) Description sommaire des différentes fonctionnalités la page d'accueil d'un signalement.....	16
	3) Déclaration d'un site de production et/ou de stockage de végétaux.....	17
IV.	Demande de zone tampon feu bactérien 2026.....	23
V.	Téléchargement des signalements effectués	24
VI.	Modification des informations du compte utilisateur sur le site de l'IGN.....	27

Les opérateurs professionnels, mettant sur le marché des végétaux ou produits végétaux devant être accompagnés d'un passeport phytosanitaire, doivent déclarer chaque année leur activité à l'État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire) sur le [portail des téléprocédures de l'Alimentation](#)

Parallèlement les opérateurs devaient jusqu'en 2024, également envoyer par mail ou par courrier directement à la DRAAF :

- La demande de zone tampon feu bactérien nécessaire pour la délivrance de passeports phytosanitaire ZP « Erwinia amylovora » (annexe 2) ;
- La déclaration des sites de production et de stockage des végétaux (annexe 3).

A partir de janvier 2025, la transmission de ces 2 annexes se déroule de manière totalement dématérialisée sur internet via une application de l'IGN.

Le principe de cette application est de géolocaliser et visualiser sur une carte les parcelles cadastrales exploitées, puis les sélectionner et renseigner pour chacune d'entre elles, via un formulaire interactif, les informations la concernant.

En supplément des informations renseignées par les établissements pour chaque parcelle, les indications concernant les références cadastrales de la parcelle et sa commune d'implantation sont simultanément et automatiquement récupérées par l'application grâce à la géolocalisation. L'ensemble des informations sont ensuite transmises en temps réel à la DRAAF.

Ces nouvelles modalités de transmission des données permettront d'éviter les très nombreuses erreurs relevées dans les numéros de parcelles cadastrales qui étaient transmises à la DRAAF et donc une meilleure qualité et une plus grande fiabilité des données. Cela permettra également pour les opérateurs de simplifier les déclarations mais aussi de récupérer la majorité des informations d'une année sur l'autre et d'éviter les ressaisies.

Cependant, et même si son utilisation est très simple, afin de pouvoir utiliser et maîtriser l'outil, il est nécessaire, au préalable, de prendre connaissance du présent manuel d'utilisation.

Les opérateurs sont donc invités, au préalable, à prendre connaissance des informations disponibles sur le site internet de la DRAAF et de préparer, avant de se lancer dans la démarche, les informations suivantes :

- 1) L'identifiant INUPP de l'établissement en charge de la déclaration ;
- 2) Le numéro SIRET de l'établissement (Celui qui est lié au code INUPP) ;
- 3) Les coordonnées complètes et l'adresse mail de l'opérateur ;
- 4) La localisation et l'occupation des parcelles exploitées

La démarche se déroulera en quatre étapes :

- 1) Création d'un compte utilisateur sur le site de l'IGN
- 2) Demande d'affiliation du compte dans le groupe DRAAF permettant d'utiliser l'application de déclaration parcellaire
- 3) Déclaration du parcellaire permettant le stockage et/ou la production de végétaux en 2025
- 4) Demande de zone tampon feu bactérien pour 2026

Avertissement :

Ce document peut paraître long pour une première prise en main. Cela s'explique par le fait qu'il retrace, pas à pas, chaque manipulation et qu'il comporte de très nombreuses images représentant les copies d'écran que les utilisateurs rencontreront pour l'utilisation de l'application. Il ne traduit donc pas le temps nécessaire aux diverses actions à réaliser.

I. Création d'un compte dans l'application de l'IGN

Pour pouvoir utiliser l'outil et sécuriser les informations qu'il contient et qui seront saisies par les opérateurs, chaque utilisateur doit être identifié. La création d'un compte **utilisateur unique** pour chaque opérateur est donc nécessaire.

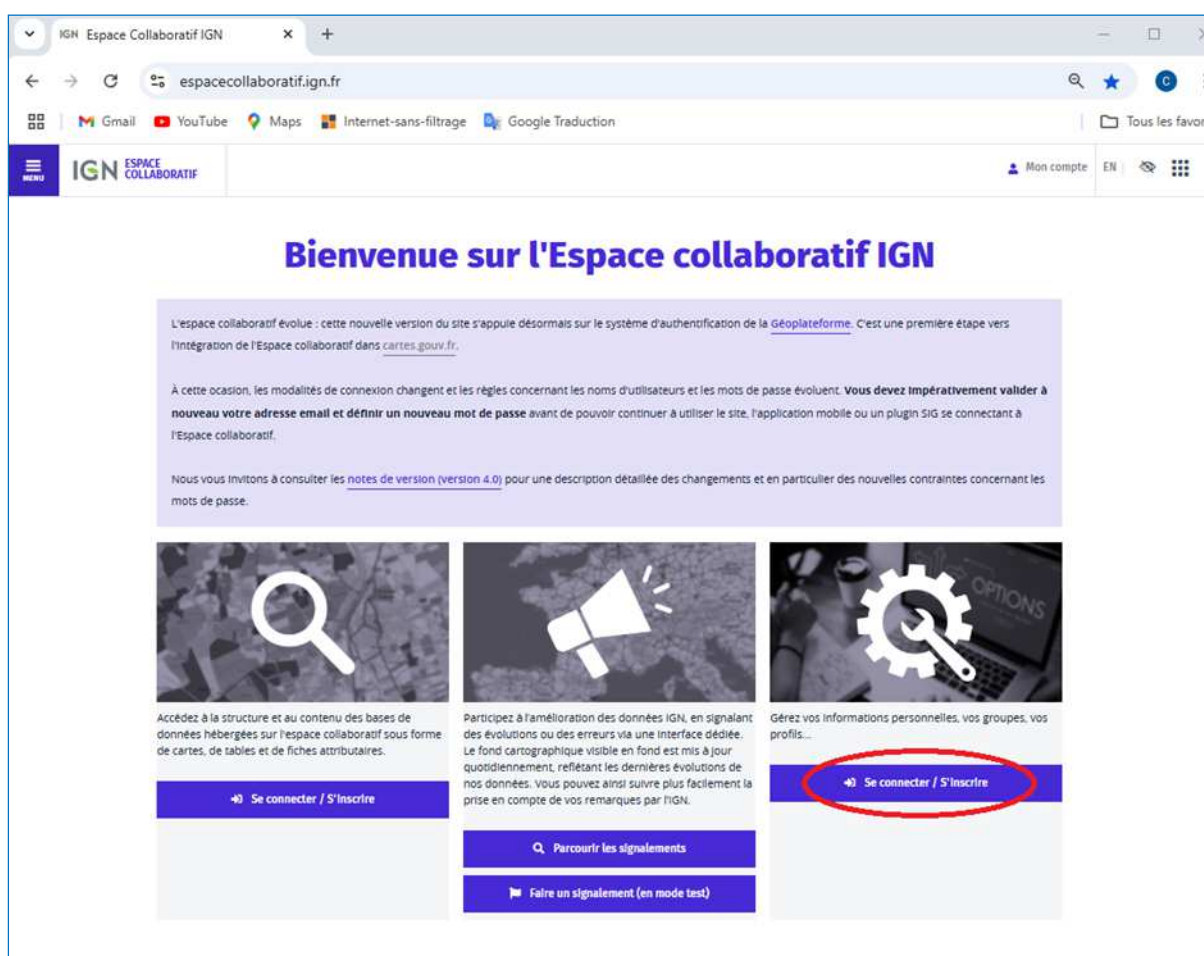
Le compte qui sera créé sera un compte **professionnel**. Il sera ouvert au nom de l'établissement de l'opérateur (pas de compte personnel).

Pour cela, à partir du navigateur internet de votre choix, se connecter au site internet suivant :

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page de garde affichée, cliquer sur

Se connecter / S'inscrire



Une redirection vers le site internet carte.gouv.fr (c'est le site qui gère les comptes utilisateurs de toutes les applications de l'IGN) s'opère et une nouvelle page apparaît.



Même si l'opérateur dispose déjà d'un compte FranceConnect, il est nécessaire de créer un compte.

Pour cela, cliquer sur [Pas encore de compte](#) → comme indiqué ci-contre.

Une série d'écrans va ensuite apparaître pour permettre la création du compte.

Étape n° 1 :

Nom d'utilisateur :

ATTENTION : le nom d'utilisateur est en réalité l'identifiant de l'opérateur pour l'utilisation de l'application. Il ne s'agit donc pas de son nom officiel ou de celui de son enseigne.

Pour le bon fonctionnement de l'application le **Nom d'utilisateur** (identifiant) doit respecter la règle suivante :

- Le **Nom d'utilisateur** à renseigner sera **obligatoirement l'Identifiant National Unique au registre Phytosanitaire des opérateurs Professionnels (INUPP)**.
- L'identifiant **INUPP** comporte 7 ou 8 caractères selon l'ancienneté de l'établissement. Il peut commencer par RH ou AU ou des chiffres (dans ce dernier cas, il se termine par un V).

Mot de passe (à créer par l'opérateur) :

Il sera composé de 14 caractères avec les contraintes indiquées en bleu.

Même s'il sera toujours possible de le réinitialiser en cas de perte, **il convient de le conserver en lieu sûr.**

Courriel :

Dans la mesure du possible, il convient d'indiquer une adresse mail **valide, officielle et surtout régulièrement utilisée** par l'opérateur.

Même s'il est déjà possible de valider, à ce stade, la création du compte, il est **nécessaire de renseigner les écrans suivants.**

Pour cela, cliquer sur

**Etape suivante
(optionnel)**

Étape n° 2 :

Étape 2 sur 5

Renseigner une identité

Étape suivante : Renseigner une adresse

L'utilisateur peut, à sa seule discrétion, communiquer d'autres données personnelles qui seront utilisées pour les communications avec les utilisateurs, notamment dans le cadre de la gestion et de l'animation des communautés.

Informations complémentaires

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Nom (optionnel)

Prénom (optionnel)

Numéro de téléphone (optionnel)

Photo de profil (optionnel)

Taille maximale : 10 Mo. Formats supportés : jpg, png, jpeg.

Aucun fichier sélectionné

Renseigner les coordonnées de la personne responsable de la saisie des informations pour le compte de l'opérateur professionnel.

Elle devra pouvoir être contactée en cas de besoin par le service SRAL de la DRAAF

Cliquer ensuite sur

Étape
suivante
(optionnel)

Étape n° 3 :

Inutile de compléter les informations de cet écran



Cliquer ensuite sur

Étape
suivante
(optionnel)

Étape 3 sur 5

Renseigner une adresse

Étape suivante : Renseigner vos informations professionnelles

Adresse

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Numéro et rue (optionnel)

Localité (optionnel)

Code postal (optionnel)

Étape n°4 :

Étape 4 sur 5
Renseigner vos informations professionnelles

Étape suivante : Renseigner le captcha

Catégorie
Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Vous êtes (optionnel)

Professionnel
 Particulier
 Non renseigné

SIRET (France) / TVA (UE) (optionnel)

Nom de l'entreprise (optionnel)

Poste occupé (optionnel)

Numéro et rue (optionnel)

Localité (optionnel)

Code postal (optionnel)

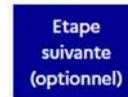
[Retour à la connexion](#) [Précédent](#) [Valider](#)

Renseigner ici toutes les coordonnées de l'opérateur professionnel :

Siret, Nom de l'entreprise, Numéro et rue, Localité et Code postal.

Seule la saisie du Poste occupé reste optionnelle.

Cliquer ensuite sur



Étape n° 5 :

Recopier dans la zone entourée de rouge le Captcha

Étape 5 sur 5
Renseigner le captcha

Captcha
Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.



[Retour à la connexion](#) [Précédent](#) [Enregistrement](#)

Cliquer ensuite sur **Enregistrement**

Lorsque la fenêtre suivante apparaît,

NE PAS FERMER LA FENÊTRE DU NAVIGATEUR INTERNET et aller consulter la boîte mail dont l'adresse a été renseignée dans l'écran n°1 de création du compte

REPUBLIQUE FRANÇAISE
cartes.gouv.fr

Paramètres d'affichage

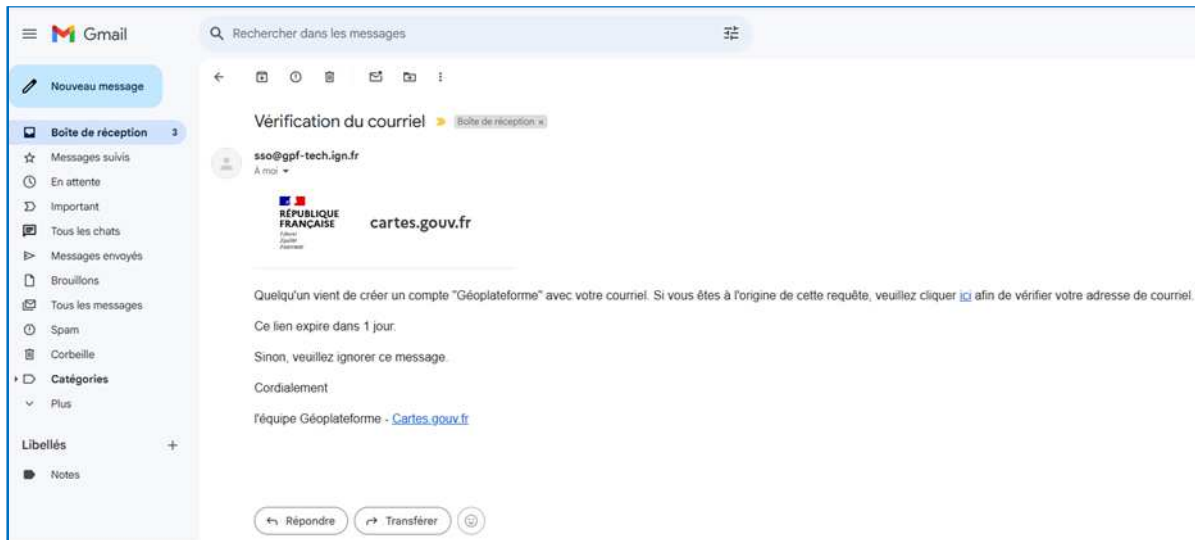
Vérification du courriel

Un courriel avec des instructions à suivre vous a été envoyé.

Vous n'avez pas reçu de code dans le courriel ?
[Cliquez ici](#) pour renvoyer le courriel.

Un mail similaire à celui-ci-dessous est ensuite transmis à l'opérateur par **Carte.gouv.fr**.

Pour terminer la création de son compte, il faut cliquer sur le mot « **ici** » dans le corps du message.



Si le mail n'arrive pas ou s'il n'est pas retrouvé, il faut penser à vérifier le dossier des SPAMS ou celui du courrier indésirable.

La création du compte utilisateur de l'opérateur sur le site de l'IGN est terminée, il faut maintenant demander que ce compte soit rattaché au groupe de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes pour pouvoir utiliser l'application déclaration parcellaire.

II. Demande de rattachement de son compte IGN au groupe de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

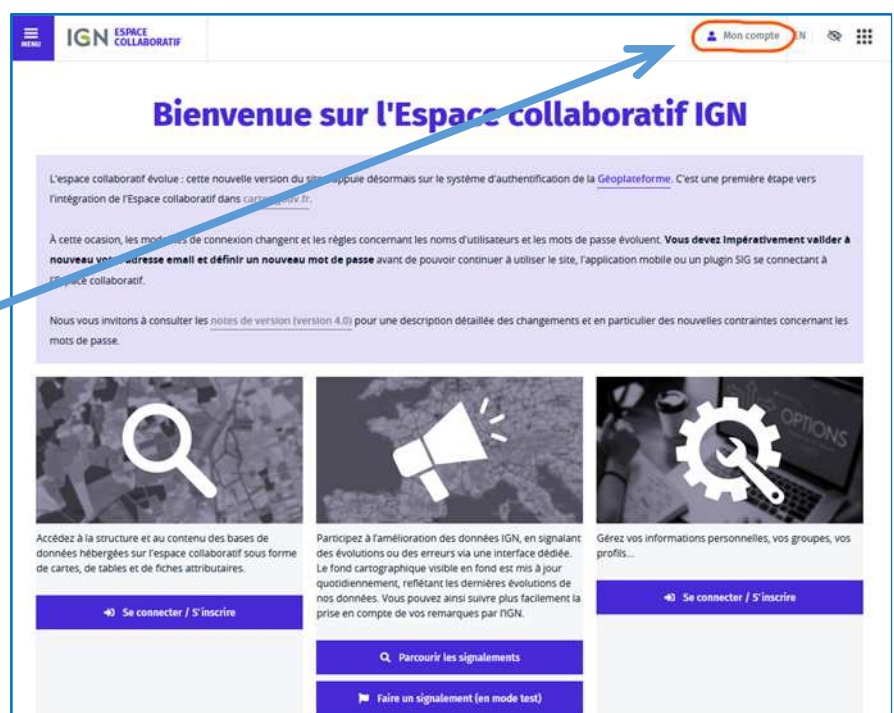
Cette opération ne sera à faire qu'une seule fois après la création du compte utilisateur et restera valable durant toute la validité de ce dernier.

À partir du navigateur internet de votre choix, Il faut donc se connecter au site internet suivant :

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page de garde ci-contre affichée, cliquer en haut à droite de l'écran sur :

 **Mon compte**



REPUBLIQUE FRANÇAISE
cartes.gouv.fr

Se connecter

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#) [S'identifier avec AgentConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) [Qu'est-ce que AgentConnect ?](#)

ou

Ou utiliser vos identifiants

Nom d'utilisateur ou courriel
Par exemple : prenom.nom@outlook.com

xxxxx.yyyyyy @ entreprise-xxx.fr

Votre mot de passe Afficher

Se souvenir de moi

Soumettre

Pour se connecter, il est préférable d'utiliser l'adresse mail qui a servi à la création du compte plutôt que le nom d'utilisateur.

Le mot de passe est celui qui a servi à la création du compte (voir chapitre 1 Etape 1)

L'écran de connexion va ensuite réapparaître et il va falloir maintenant saisir un **Captcha** (pour sécuriser la connexion)

S'il est difficile à lire, il est possible de le changer en cliquant sur la flèche circulaire ou de l'écouter en cliquant sur le petit haut parleur

ATTENTION ne pas cliquer tout de suite sur **Soumettre** :

Il est nécessaire de ressaisir au préalable votre mot de passe.

Se connecter

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

[S'identifier avec FranceConnect](#) [S'identifier avec AgentConnect](#)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#) [Qu'est-ce que AgentConnect ?](#)

ou

Ou utiliser vos identifiants

Nom d'utilisateur ou courriel
Par exemple : prenom.nom@outlook.com

xxxxxx.yyyyyy@entreprise-xxx.fr

Votre mot de passe Afficher

Se souvenir de moi

COWEOLU

Saisir le captcha

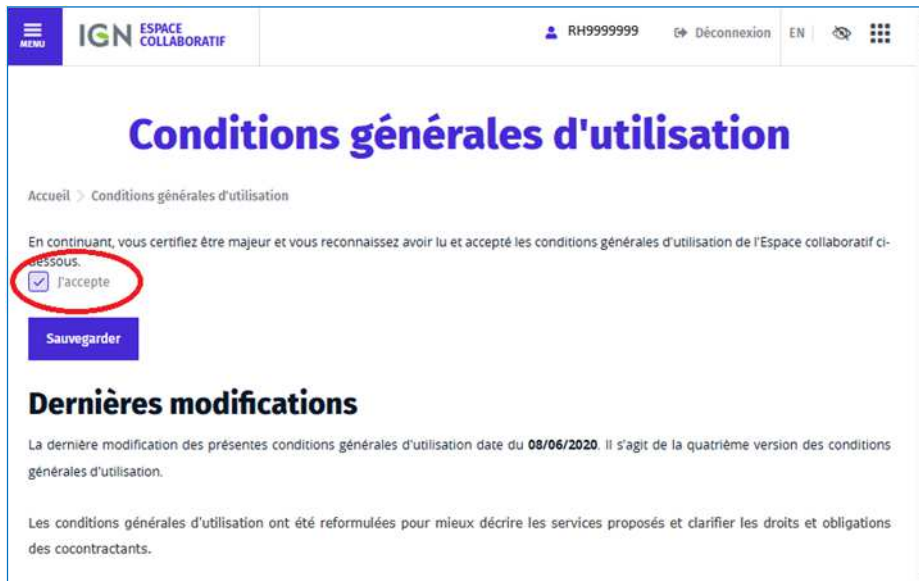
Soumettre

[Mot de passe oublié ?](#) [Pas encore de compte](#)

Deux écrans, permettant d'accepter les conditions générales d'utilisation du site et de donner son consentement préalable, vont ensuite s'afficher.

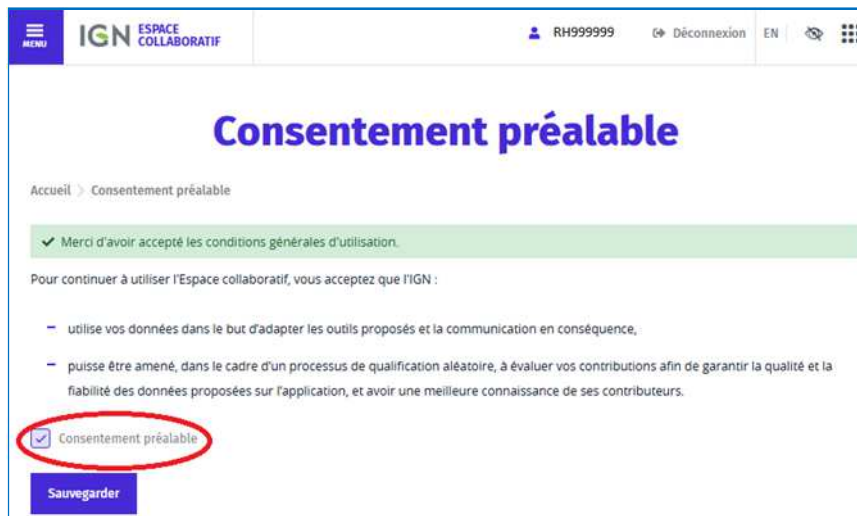
I. Condition générales d'utilisation :

Cocher la case **J'accepte** et cliquer sur **Sauvegarder**

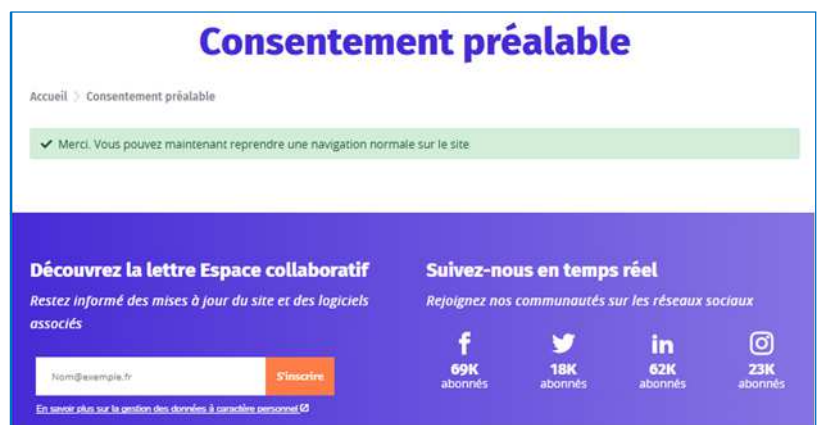


II. Consentement préalable :

Cocher la case **Consentement préalable** et cliquer sur **Sauvegarder**



L'écran ci-contre s'affiche ensuite et invite à reprendre la navigation sur le site.




Pour reprendre la navigation sur le site et demander son rattachement au groupe DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, cliquer sur le nom d'utilisateur (identifiant) en haut à droite de l'écran



L'écran ci-dessous, reprenant les informations du compte de l'opérateur, s'affiche alors.

Cliquer sur :

 Voir tous les groupes

Mon compte

Accueil > Configuration > Mon compte

Mes informations de connexion

Nom d'utilisateur : RH999999
Nom complet : Entreprise xxxxx
Adresse e-mail : xxxxx.yyyyy@entreprise-x.fr
Identifiant d'utilisateur : 1234567
Description : non renseignée

[Voir mon profil public](#)
[Éditer mes informations](#)
[Supprimer mon compte](#)

Mes groupes

Appartenir à un groupe vous permet d'avoir accès à des fonctionnalités spécifiques :

Saisir des signalements sur des thématiques qui concernent ce groupe particulier (si ce groupe définit ses propres thématiques).
Accéder à des bases de données si ce groupe dispose de permissions adéquates (de niveau lecture, extraction ou écriture) et éventuellement accéder à ces données via un guichet dédié.

Le groupe portant la mention **Profil actif** est celui pour le compte duquel vous effectuez des signalements.

Vous ne faites partie d'aucun groupe.

Vous n'avez aucune demande d'affiliation à un groupe en attente.

Pour rejoindre d'autres groupes [Voir tous les groupes](#)

Mes signalements

Vous n'avez pas soumis de signalement

[Voir tous mes signalements](#)

[Faire un signalement](#)

Mes emprises

Un administrateur du site ou un gestionnaire d'un groupe dont vous êtes membre peut vous associer à des emprises géographiques. Celles-ci complètent les permissions d'accès aux bases de données qui vous sont accordées par l'appartenance à des groupes. Elles limitent géographiquement vos possibilités d'extraction de données ou d'écriture dans des bases de données.

Vous n'êtes associé à aucune zone

La liste de tous les groupes de travail utilisant les applications de l'IGN va s'afficher. Pour accélérer le choix du groupe, saisir dans la fenêtre **Recherche d'un groupe** : **DRAAF**.

Tous les groupes dont le nom commence par DRAAF vont alors s'afficher.

Sélectionner dans le menu déroulant le groupe : **DRAAF ARA – Déclaration parcellaire végétaux**.

Liste des groupes

Accueil > Configuration > Groupes

Voici la liste des groupes de l'Espace collaboratif. Vous pouvez demander à rejoindre n'importe lequel de ces groupes, mais vous n'y serez accepté qu'après validation d'un gestionnaire.

Si vous souhaitez la création d'un nouveau groupe, faites en la demande auprès de votre chargé de relation habituel ou via le [formulaire de contact](#).

Recherche d'un groupe

DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

DRAAF Auvergne Rhône Alpes

DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

Affichage des groupes 1 à 20 sur un total de 754.

Nom	Mon statut dans le groupe	Actions
25k-BDU	✗	Aucune action n'est disponible
IGN ACTIPOM	✗	Aucune action n'est disponible
ADACL40	✗	Aucune action n'est disponible
Administration PRSF	✗	Aucune action n'est disponible
Agex-BE	✗	Aucune action n'est disponible
Agglo Hérault Méditerranée	✗	Aucune action n'est disponible

À la fenêtre suivante cliquer sur



Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

Accueil > Groupes > DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Déclaration parcellaire concernant les végétaux soumis à passeport phytosanitaire

Les signalements associés à ce groupe ne sont visibles que de leurs auteurs

Je ne suis pas membre du groupe. ➔ Rejoindre

[← Liste des groupes](#)

Après avoir cliqué sur **Rejoindre** le message suivant s'affiche :

Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

Accueil > Groupes > DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux



Déclaration parcellaire concernant les végétaux soumis à passeport phytosanitaire

Les signalements associés à ce groupe ne sont visibles que de leurs auteurs

Je ne suis pas membre du groupe, mais j'ai fait une demande d'affiliation.

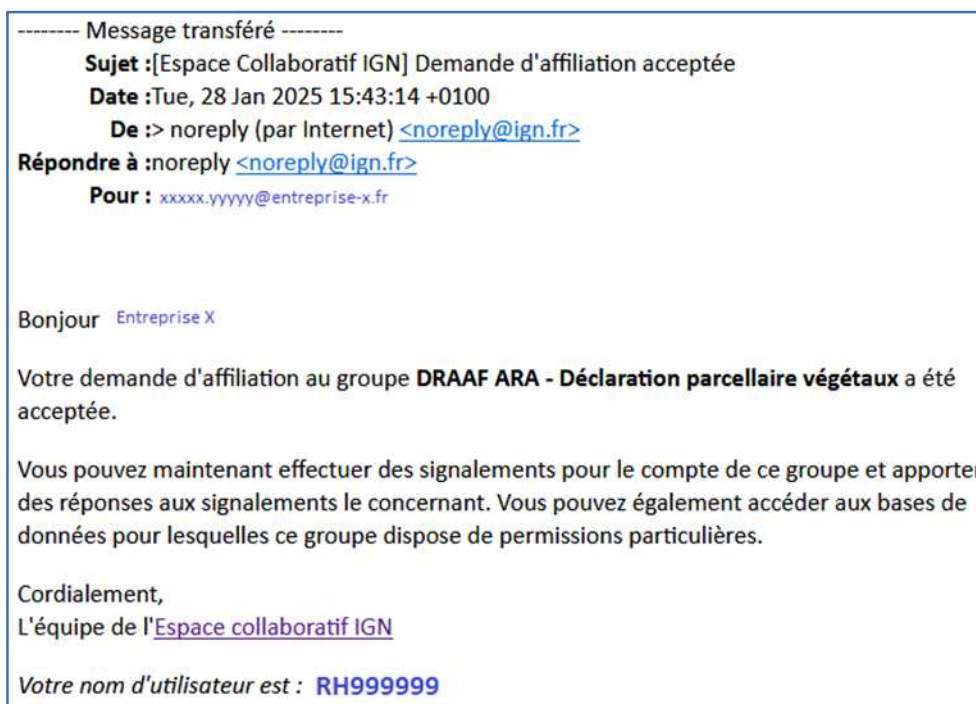
Annuler

Liste des groupes

Votre demande de rattachement au groupe a maintenant été transmise au service SRAL de la DRAAF. Elle va être traitée et, si toutes les informations sont correctes, validée.

Généralement, il faut compter 1 ou 2 jours ouvrables.

A l'issue de cette validation, un mail similaire à celui-ci-dessous va être adressé à l'opérateur :



Si le mail n'arrive pas ou s'il n'est pas retrouvé, il faut penser à vérifier qu'il ne se trouve pas dans le dossier des SPAMS ou dans celui du courrier indésirable.

Si au bout d'une semaine, aucun mail n'a été reçu, essayer d'utiliser l'application comme indiqué dans le chapitre suivant. Si cela ne fonctionne pas, merci de bien vouloir contacter le pôle qualité et protection des végétaux du SRAL (*adresse mail en page 2 de ce document*).

Nota : Pour les opérateurs qui le souhaitent, il est possible de télécharger l'application « **espace collaboratif de l'IGN** » sur un smartphone. Même si les fonctionnalités sont similaires. Il est toutefois recommandé, pour des questions d'ergonomie et de visualisation, de faire les déclarations à partir du site internet depuis un ordinateur.

III. Effectuer la déclaration en ligne des sites de production et de stockage des végétaux

Dès réception du mail de rattachement au groupe de la DRAAF Aura, il est possible d'effectuer en ligne la déclaration des sites de production et de stockage des végétaux.

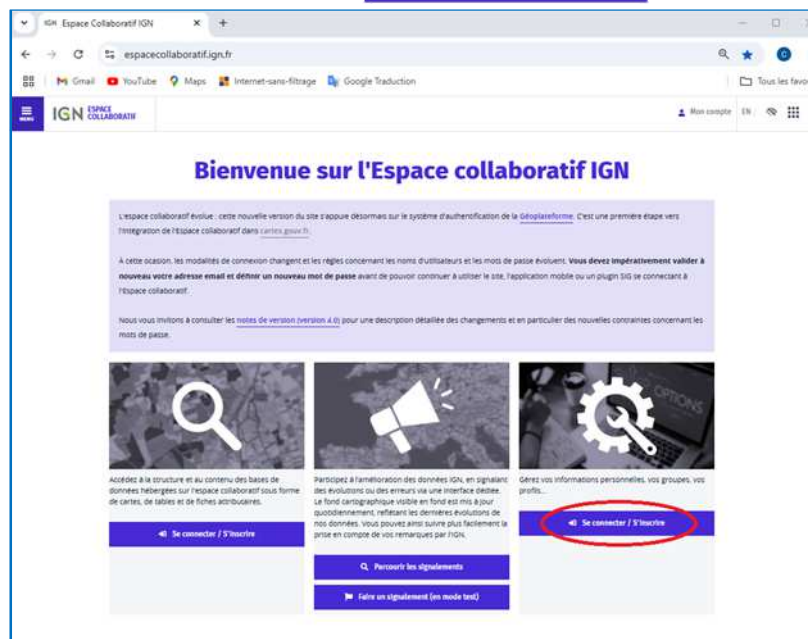
1) Connexion à l'outil de déclaration en ligne

A partir du navigateur internet de votre choix, se connecter au site internet suivant :

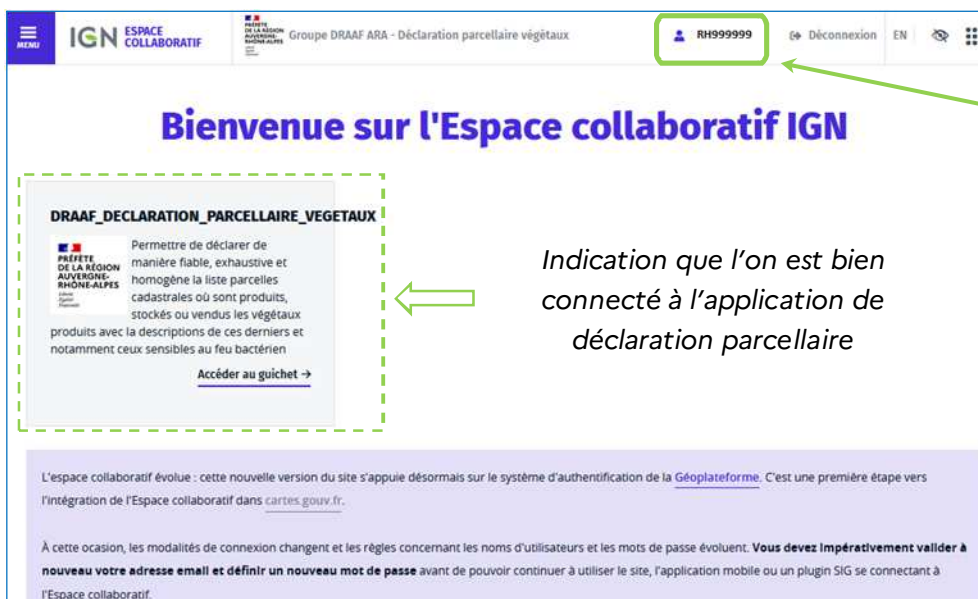
<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Une fois la page de garde affichée, cliquer sur

Se connecter / S'inscrire



Après avoir saisi votre adresse mail, votre mot de passe et éventuellement le Captchat (voir page 7), la page va se recharger et une nouvelle fenêtre va apparaître en haut à gauche de la précédente indiquant que l'on est bien sur l'application de déclaration parcellaire des végétaux.



Identifiant INUPP du professionnel (s'affiche une fois la connexion effectuée)

Indication que l'on est bien connecté à l'application de déclaration parcellaire

Après s'être identifié sur le site, la solution **la plus rapide et la plus simple** pour effectuer les déclarations de sites de production consiste à cliquer sur le bouton

Faire un signalement

Il est important de retenir que, dans l'application IGN, :

Faire une déclaration parcellaire équivaut à faire un signalement.

Astuce :

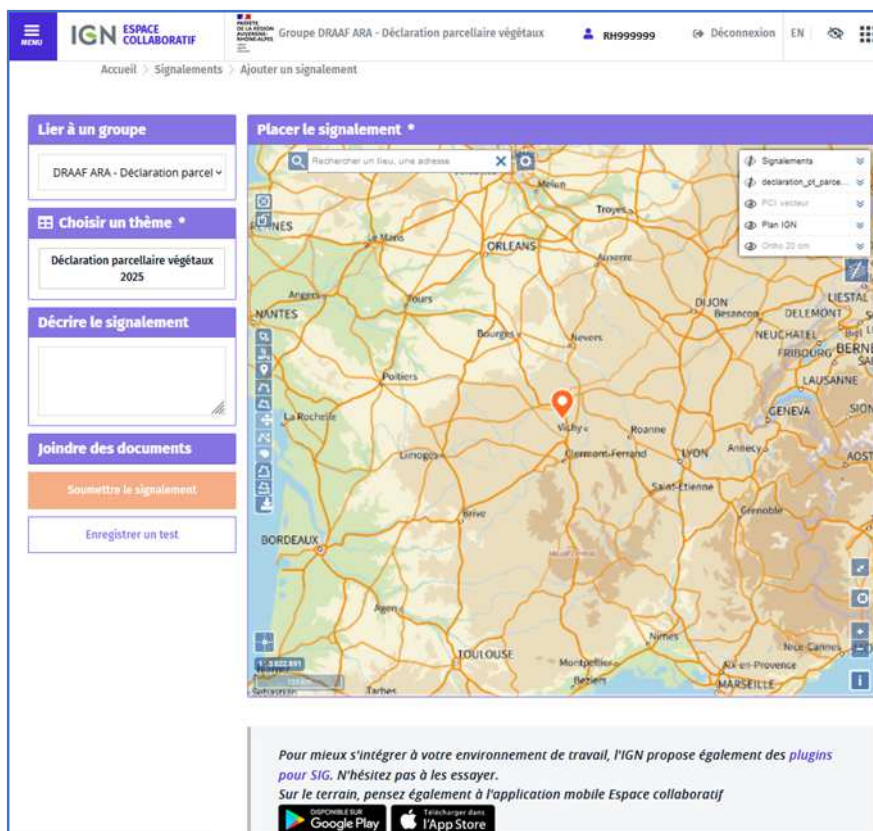
Même si l'utilisation de l'application est simple, une validation ou un clic malencontreux (ou trop rapide) peut laisser croire à l'opérateur que ce dernier est perdu dans le site internet.



En cliquant sur le logo de l'IGN en haut et à gauche de chaque page, l'utilisateur revient toujours sur la page d'accueil ci-contre.



La page suivante avec un fond cartographique va ensuite apparaître :



Quelques informations générales :

- C'est à partir de cette page que chaque déclaration doit être effectuée ;
- Chaque parcelle exploitée (ou servant au stockage aux végétaux) devra être déclarée et fera donc l'objet d'un signalement ;
- Chaque parcelle déclarée sera représentée par un point. Les autres types d'objets géographiques ne seront pas autorisés (ligne ou polygone) ;
- Par défaut et lors de l'ouverture de l'outil, le point matérialisant un signalement est toujours situé au centre de la France ;
- En cas d'erreurs ou d'oublis lors la saisie des informations ou la localisation d'une parcelle, il est toujours possible de revenir sur une déclaration et la modifier.
- Il est possible d'exporter et /ou imprimer les informations saisies.
- Il est possible de déposer un document (par exemple, une demande de zone tampon autour d'une parcelle pour Feu bactérien pour 2026)

2) Description sommaire des différentes fonctionnalités la page d'accueil d'un signalement

Outils cartographiques :

- a) Permet de déplacer le point du signalement
- b) Outils de dessin, de sélection, de mesure et de déplacement d'un point existant (Les lignes et polygones ne sont pas autorisés)
- c) Permet de modifier les fonds de la carte (photo aérienne, cadastre) et d'afficher les données déjà saisies (signalements)
- d) Échelle de la carte et coordonnées du curseur
- e) Permet d'afficher la carte en plein écran
- f) Permet de se localiser (Attention, pour des questions de sécurité liées à votre système informatique, il est possible que le point ne soit pas bien localisé avec cette fonction)
- g) Permet de zoomer et dézoomer
- h) Mentions légales

1. Service en charge des déclarations

2. Nature des déclarations (thème dans l'application IGN)

3. Bouton à cliquer pour déposer une pièce jointe

4. Bouton à cliquer pour envoyer la déclaration à la DRAAF (après saisie de toutes les informations de la parcelle) : Signalement dans l'application IGN

5. Fenêtre permettant de localiser une adresse ou une parcelle

3) Déclaration d'un site de production et/ou de stockage de végétaux

Il n'est pas obligatoire d'effectuer la déclaration de toutes les parcelles en une seule fois le même jour. Cela peut se faire en plusieurs fois. Les informations saisies sont conservées sur le site (à condition de les avoir sauvegardées)

Pour la déclaration d'un site, la première action à réaliser consiste à localiser le site de production / stockage.

Pour cela, plusieurs solutions sont possibles pour retrouver l'emplacement exact d'un site et de la parcelle (ou les parcelles cadastrales) qu'il occupe.

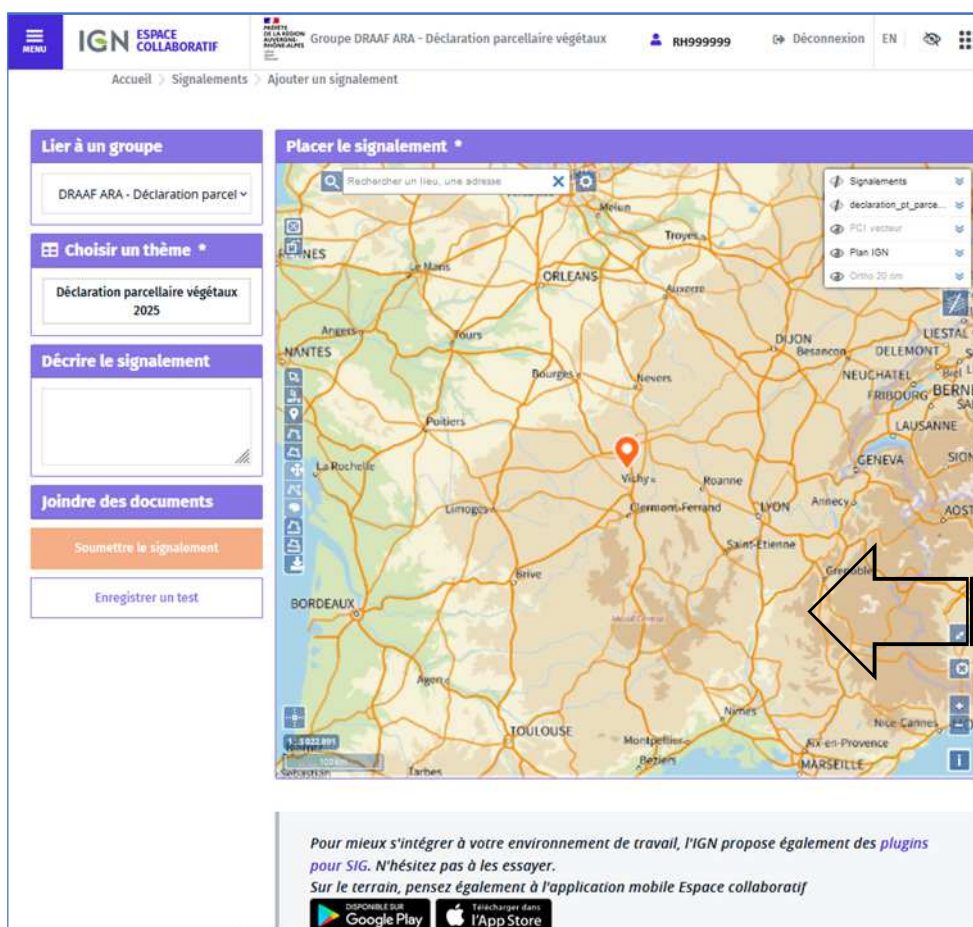
Selon les préférences de l'utilisateur et sa capacité à se repérer sur une carte, le fond cartographique **Plan IGN** ou celui de la **photographie aérienne (Ortho 20 cm)** pourront être utilisés.

Le niveau de précision du fond de plan IGN s'adapte en fonction des différents seuils de zoom. Le niveau le plus précis permet l'affichage des parcelles cadastrales et leurs numéros.

En utilisant la photographie aérienne, il est nécessaire de rendre visible le fond cadastral (PCI Vecteur) pour voir apparaître les contours des parcelles cadastrales et leurs numéros (de couleur orange).

La localisation à l'adresse d'une parcelle fonctionne uniquement dans les communes qui ont procédé au nommage et la numérotation de toutes leurs voies.


a) Localisation d'une parcelle en utilisant la souris




The screenshot shows the 'Placer le signalement' interface. The map is centered on Vichy. A search bar at the top left contains 'Rechercher un lieu, une adresse'. On the left sidebar, there are sections for 'Lier à un groupe', 'Choisir un thème', 'Décrire le signalement', and 'Joindre des documents'. The zoom control on the right side of the map is highlighted with a black arrow pointing to the left, indicating that zooming in is required to see cadastral details.

Dans la fenêtre carte, à l'aide de la souris, cliquer sur un lieu et, tout en maintenant le bouton de la souris appuyé, faire glisser la carte jusqu'à l'endroit désiré.

A l'aide de la molette de la souris, il est possible d'adapter le seuil de zoom. Le niveau de précision de la carte va s'accroître et les détails seront de plus en plus nombreux, jusqu'à arriver au contour parcellaire du cadastre (en orange).

Pour l’affichage des fonds cartographiques et des données, en cliquant sur l’œil situé devant chaque couche de données (par exemple celui du plan IGN ) , il est possible de rendre visible ou de masquer le fond de carte.


Si l’œil est barré , le fond de carte sélectionné sera masqué et le fond de carte suivant (*ici la photographie aérienne*) va apparaître. Ce type de manipulation est valable pour tous les fonds de carte et toutes les données.

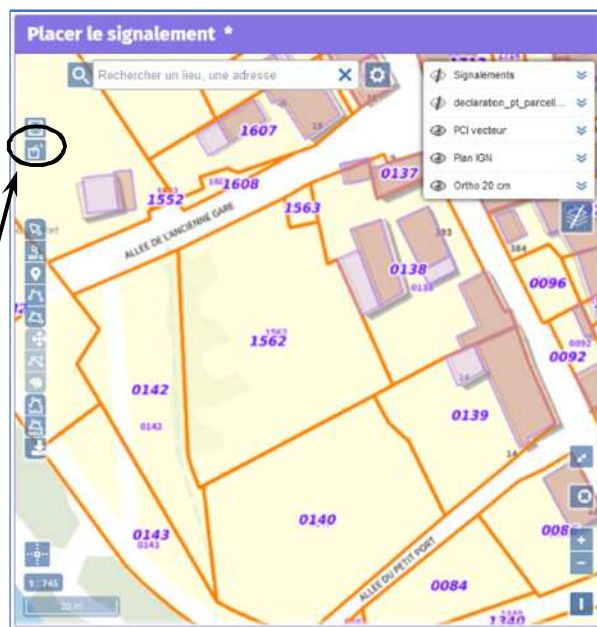
Une fois que la parcelle à déclarer est située au centre de la carte à l’écran, il convient de déplacer le curseur du signalement jusqu’au centre de la parcelle.

Exemple :

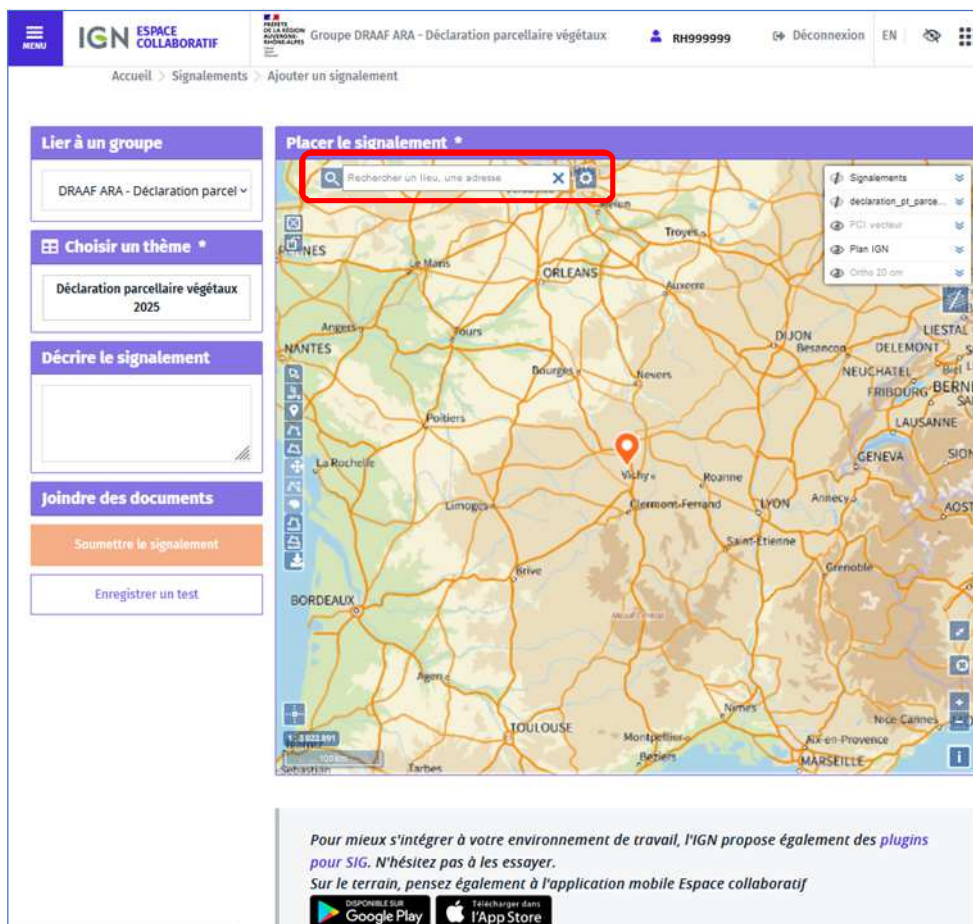
La parcelle n° 1562 de la commune XXX doit être déclarée en 2025.


Une fois au centre de la carte, cliquer sur l’icône :

L’icône  matérialisant le signalement (la parcelle à déclarer) va alors apparaître au centre de la carte.




b) Localisation d’une parcelle en utilisant l’outil de géolocalisation



En cliquant sur la petite roue crantée  située à droite de la fenêtre de géolocalisation (**encadrée rouge ci-contre**), il est possible de modifier le type de recherche :

- à l’adresse postale,
- avec les références cadastrales,
- avec les lieux/toponymes

Pour une recherche à l’adresse postale, saisir cette dernière directement dans la fenêtre de géolocalisation.

Cliquer ensuite sur la petite loupe  située à gauche de cette fenêtre.

La carte va alors afficher (*généralement au centre de la fenêtre*) le lieu correspondant à l'adresse de la parcelle.

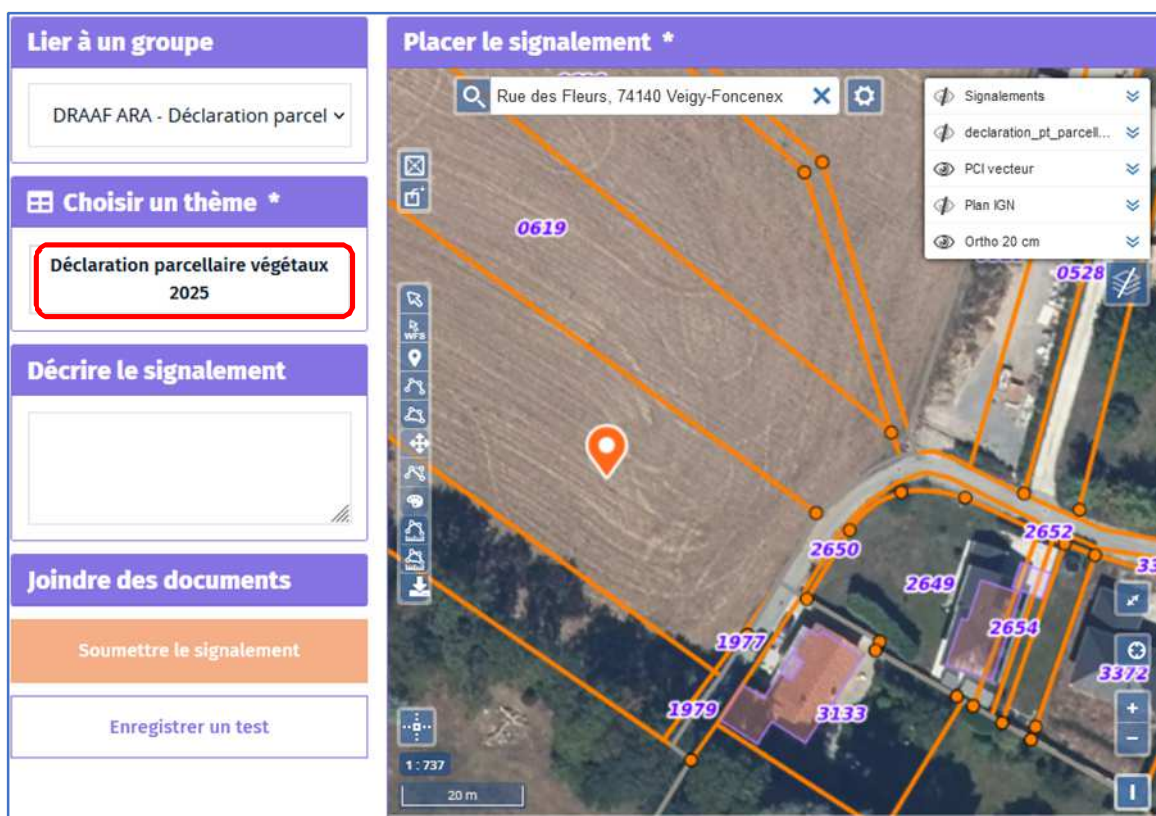
Dans l'application, la localisation à l'adresse se fait dans la rue et non pas au centre de la parcelle cadastrale. Il va donc falloir déplacer l'icône  matérialisant le signalement au centre de la parcelle concernée que l'opérateur souhaite déclarer.

Pour cela cliquer sur ce dernier et, tout en maintenant appuyer le bouton de la souris, le déplacer vers la position souhaitée puis relâcher le bouton de la souris.

Une fois le positionnement de la parcelle vérifié, il va être nécessaire d'indiquer le type de végétaux qu'elle contient.

Pour cela, cliquer sur le bouton du thème

Déclaration parcellaire végétaux
2025



Le formulaire de saisie suivant va alors s'afficher.

ATTENTION : Ne remplir qu'un seul formulaire par parcelle.

Nota : En survolant les textes des titres du formulaire, une aide à la compréhension de ceux-ci apparaît.

En cliquant sur le libellé d'un des trois premiers titres, une fenêtre de saisie des informations va apparaître.

Pour tous les autres titres, il faut cliquer sur la petite **flèche** à droite de la fenêtre pour voir apparaître les différentes valeurs contenues dans le menu déroulant.

Ne pas oublier de sélectionner **Oui** pour les parcelles concernées par une demande de passeport ou pour celles contenant des arbres mères

Une fois l'ensemble des informations saisies, cliquer sur **Valider**

Nota : Selon la configuration du navigateur internet utilisé, il n'est pas nécessaire de ressaisir les infos des 3 premiers titres, elles sont généralement conservées en mémoire

Une fois de nouveau sur la fenêtre avec la carte, vérifié le bon emplacement du point dans la parcelle et si besoin le déplacer (les informations saisies dans le formulaire n'ont pas à être ressaisies)

NOTA IMPORTANTE :

Si une demande de zone tampon feu bactérien 2026 est souhaitée pour une parcelle, il est nécessaire de cliquer sur **Joindre des documents** et de déposer le fichier de l'annexe 2.

La fenêtre suivante apparaît alors :

Cliquer sur **Choisir un fichier** et sélectionner le fichier dûment complété sur votre ordinateur.

Cliquer ensuite sur ajouter le document.

Il est alors maintenant possible de cliquer sur

Soumettre le signalement

Un message apparait indiquant que la déclaration a bien été transmise à la DRAAF.




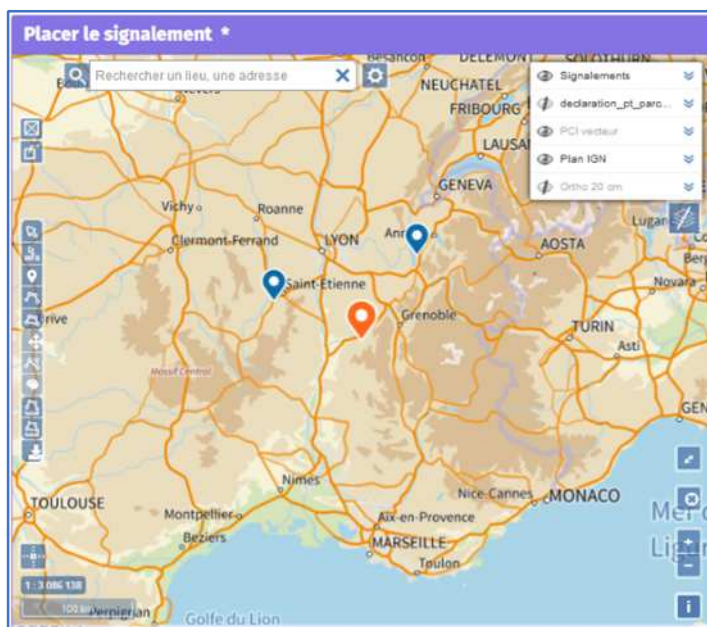
Il sera alors possible de soit :

- **Fermer la fenêtre** (avec la petite croix en haut à droite de cette fenêtre)

En fermant cette fenêtre, la carte permettant d'effectuer un signalement va réapparaître.

En cliquant sur l'œil situé devant le fond cartographique « Signalements », tous les signalements déjà effectués s'affichent sur la carte. Ils s'affichent **en bleu** dès qu'ils ont été envoyés à la DRAAF.

Il est possible d'effectuer un nouveau signalement (déclaration de site) en déplaçant sur la carte l'icône  et en recommençant la procédure décrite ci-avant.



- **Revoir** (et éventuellement modifier ou supprimer) **le signalement** envoyé en cliquant sur **Voir en ligne**. (Voir illustration page suivante)

Il est alors possible de modifier les informations sur les espèces végétales présentes sur le site, la localisation du site et rajouter ou supprimer une pièce jointe.

Ne pas utiliser les fonctions  **Modifier la description** et  **Créer l'objet dans declaration_pt_parcellaire_vegetaux**

Après chaque modification d'un signalement un nouvel envoi de ce dernier sera effectué à la DRAAF.

Signalement n° 963787

Accueil > Signalements > Signalement n° 963787

Informations générales

Groupe : DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

Auteur : RH888888

Commune : GRÉSY-SUR-AIX (73128)

Posté le : 3 février 2025 à 18:22

Statut : Reçu dans nos services

Source : Saisie sur le site web

Localisation : 5.92018°E, 45.72742°N

Thèmes

Déclaration parcellaire végétaux 2025

Code SIRET de l'établissement 12345678985472

Nom de l'établissement Pépinière de la lune

INUPP de l'établissement RH888888

Type de l'espèce végétale 1 Noyer (Toutes espèces de
luelans et Pterocarva)

Ce signalement concerne un autre thème ? Il y a une erreur dans les attributs ?

Documents joints

Description

Aucune description n'a été renseignée pour cette remarque



Réponses

Ce signalement n'a pas reçu de réponses.

Il est possible de faire une impression écran de chaque signalement pour conservation des informations et notamment la localisation et le numéro de parcelle.

- **Effectuer une nouvelle déclaration** parcellaire (**Nouvelle saisie**)

La fenêtre de saisie d'un signalement s'affiche et il est possible de saisir à nouveau une déclaration (signalement).

IGN ESPACE COLLABORATIF

PREFETS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES

Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux

RH999999

Déconnexion EN

Accueil > Signalements > Ajouter un signalement

Lier à un groupe

DRAAF ARA - Déclaration parcel

Choisir un thème *

Déclaration parcellaire végétaux 2025

Décrire le signalement

Joindre des documents

Soumettre le signalement

Enregistrer un test

Placer le signalement *

Rechercher un lieu, une adresse

Signalements

declaration_pt_parce...

PCI vecteur

Plan IGN

Ortho 20 cm

1:3 022 891

100 km

Sebastien

*Pour mieux s'intégrer à votre environnement de travail, l'IGN propose également des **plugins pour SIG**. N'hésitez pas à les essayer.*

Sur le terrain, pensez également à l'application mobile Espace collaboratif

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Une fois la saisie de tous les sites terminés et si la date limite pour effectuer les déclarations n'est pas dépassée, il est recommandé d'adresser un mail à la DRAAF pour que l'instruction de toutes les déclarations de l'opérateur puisse débuter.

IV. Demande de zone tampon feu bactérien 2026

La demande de zone tampon feu bactérien, nécessaire pour la délivrance de passeports ZP « Erwinia amylovora » (Annexe 2) doit suivre la même procédure que celle décrite au point 3) ci-avant concernant la déclaration d'un site de production et/ou de stockage de végétaux.

Il conviendra cependant **de ne pas oublier de joindre le document** dûment complété (**Annexe 2**) pour chaque parcelle concernée.

V. Téléchargement des signalements effectués

Chaque professionnel ayant déclaré un ou plusieurs sites de production peut les visualiser sur une carte et les récupérer la liste sous la forme d'un fichier informatique exploitable sous un tableau de type Excel.

Pour cela, à partir de la page d'accueil de l'application IGN, cliquer sur **Voir mes signalements**

IGN ESPACE COLLABORATIF | **MAIRIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE D'ARA** | Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétale | RH99999 | Déconnexion | EN

Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN

DRAAF_DECLARATION_PARCELLAIRE_VEGETAUX

Permettre de déclarer de manière fiable, exhaustive et homogène la liste parcelles cadastrales où sont produits, stockés ou vendus les végétaux produits avec la descriptions de ces derniers et notamment ceux sensibles au feu bactérien

[Accéder au guichet ->](#)

L'espace collaboratif évolue : cette nouvelle version du site s'appuie désormais sur le système d'authentification de la [Géoplateforme](#). C'est une première étape vers l'intégration de l'Espace collaboratif dans [cartes.gouv.fr](#).

À cette occasion, les modalités de connexion changent et les règles concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe évoluent. **Vous devez impérativement valider à nouveau votre adresse email et définir un nouveau mot de passe** avant de pouvoir continuer à utiliser le site, l'application mobile ou un plugin SIG se connectant à l'Espace collaboratif.

Nous vous invitons à consulter les [notes de version \(version 4.0\)](#) pour une description détaillée des changements et en particulier des nouvelles contraintes concernant les mots de passe.

Explorer les données

Accédez à la structure et au contenu des bases de données hébergées sur l'espace collaboratif sous forme de cartes, de tables et de fiches attributaires.

Extraire des données

Parcourir les signalements

Participez à l'amélioration des données IGN, en signalant des évolutions ou des erreurs via une interface dédiée. Le fond cartographique visible en fond est mis à jour quotidiennement, reflétant les dernières évolutions de nos données. Vous pouvez ainsi suivre plus facilement la prise en compte de vos remarques par l'IGN.

Faire un signalement

Voir mes signalements

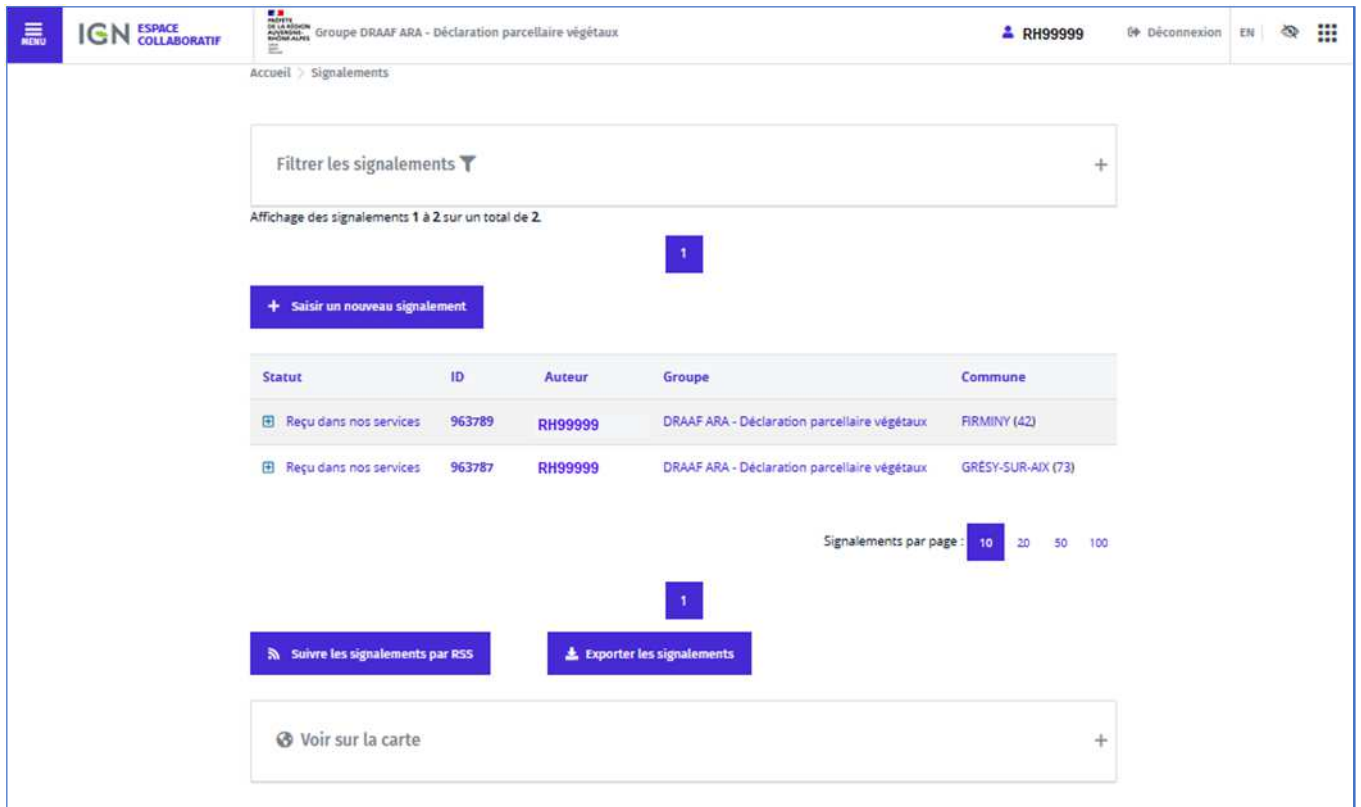
Mon compte

Gérez vos informations personnelles, vos groupes, vos profils...

En fonction du nombre de déclaration de site (signalement) effectué, la liste de ces derniers va ensuite s'afficher sur une ou plusieurs pages (selon le nombre de signalement par page retenu)

En cliquant sur le numéro du signalement (colonne **ID** dans la liste), il est possible de consulter tout le contenu du signalement

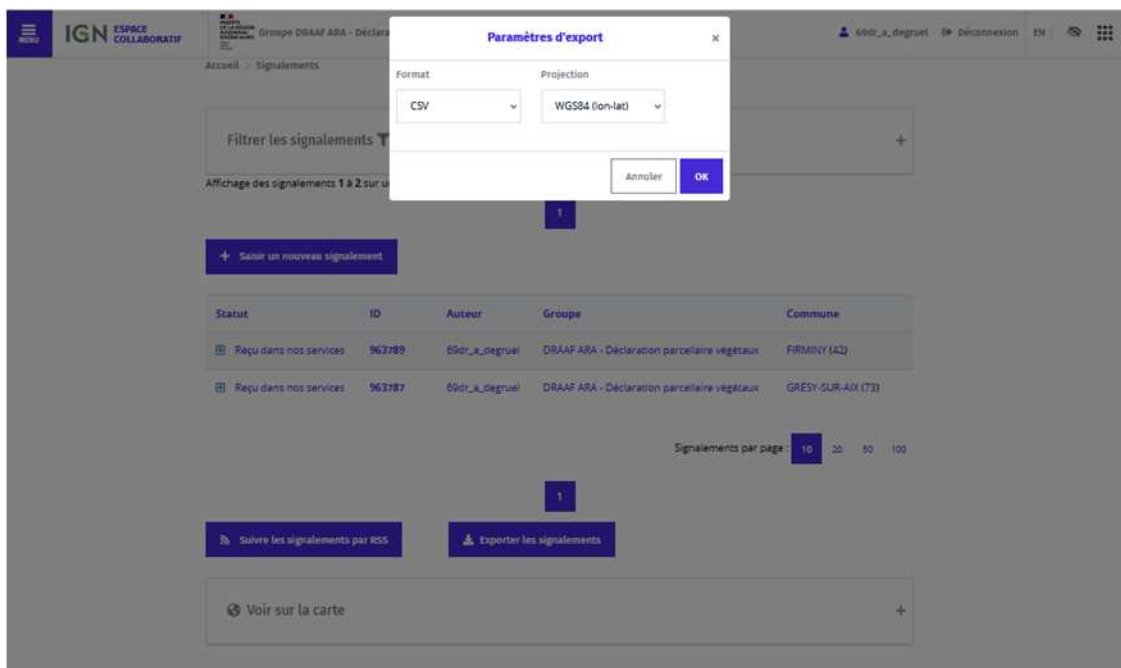
Pour exporter la liste des signalements, il faut cliquer sur **Exporter les signalements**



Indiquer ensuite les paramètres d'export suivants :

Format : CSV

Projection : WGS84 (lon-lat)

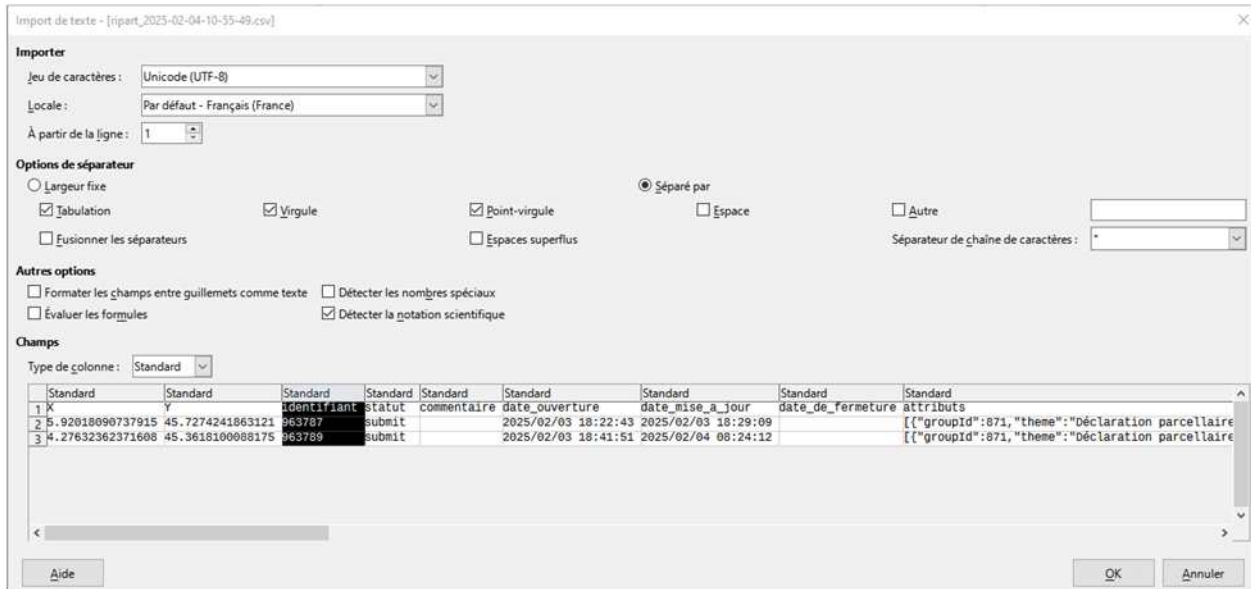


Le fichier généré va ensuite être enregistré dans le dossier **Téléchargements** de l'ordinateur.

Il sera nommé comme suit : `ripart_2025-02-04-10-55-49.csv`

2025-02-04 étant la date du jour de l'extraction et **10-55-49** l'heure d'extraction

Ce type de fichier s'ouvre avec un tableau de type Microsoft Excel ou Libre Office Calc en indiquant les paramètres suivants :



Le fichier ne comporte pas les références cadastrales des parcelles mais seulement les coordonnées GPS du point qui a été placé au centre de chaque parcelle lors de la déclaration.

Rappel :

Il est également possible de faire une impression écran du détail de chaque déclaration (signalement). Pour cela, il est conseillé au niveau de la carte, d'afficher un seuil de zoom permettant de voir le numéro de la parcelle cadastrale. Exemple :

Signalement n°963787

Accueil > Signalements > Signalement n°963787

Informations générales

Groupe : DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétaux
Auteur : RH99999
Commune : GRÉSY-SUR-AIX (73128)
Posté le : 3 février 2025 à 18:22
Statut : Reçu dans nos services
Source : Saisie sur le site web
Localisation : 5.92018°E, 45.72742°N

Thèmes

Déclaration parcellaire végétaux 2025
 Code SIRET de l'établissement 12345678985472
 Nom de l'établissement Pépinière de la lune
 INUPP de l'établissement RH888888
 Type de l'espèce végétale 1 Noyer (Toutes espèces de luelans et Pterocarval)

[Créer l'objet dans declaration_pt_parcellaire_vegetaux](#)

Ce signalement concerne un autre thème ? Il y a une erreur dans les attributs ?

[Requalifier ce signalement](#)

Description

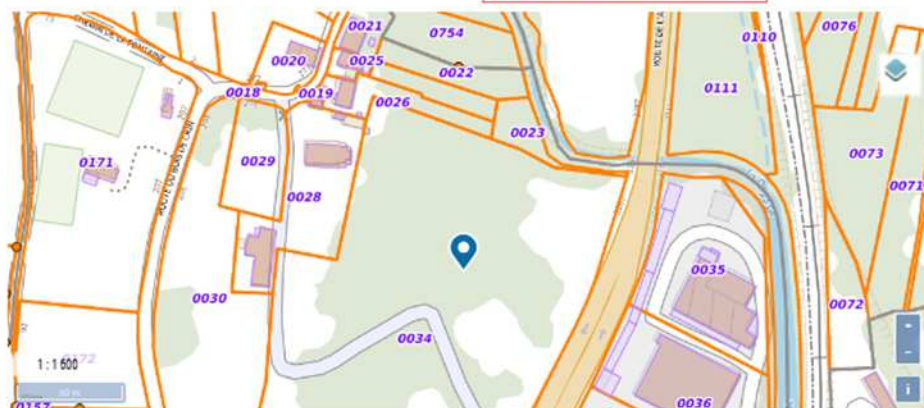
Aucune description n'a été renseignée pour cette remarque

[Modifier la description](#)

Documents joints

[Ajouter un document](#)

[Supprimer tous les documents joints](#)



[Ajouter un croquis](#) [Déplacer le signalement](#)

VI. Modification des informations du compte utilisateur sur le site de l'IGN

Pour effectuer la modification, il est nécessaire de se rendre sur le site de l'IGN

<https://espacecollaboratif.ign.fr/>

Puis cliquer sur **Mon compte**



The screenshot shows the top navigation bar of the IGN Espace Collaboratif website. On the left, there is a 'MENU' icon and the 'IGN ESPACE COLLABORATIF' logo. On the right, there is a 'Mon compte' link with a user icon, which is circled in green. Next to it are 'EN', a language icon, and a grid icon. Below the navigation bar, the main heading reads 'Bienvenue sur l'Espace collaboratif IGN'. A light purple box contains a message: 'L'espace collaboratif évolue : cette nouvelle version du site s'appuie désormais sur le système d'authentification de la Géoplateforme. C'est une première étape vers l'intégration de l'Espace collaboratif dans cartes.gouv.fr. À cette occasion, les modalités de connexion changent et les règles concernant les noms d'utilisateurs et les mots de passe évoluent. **Vous devez impérativement valider à nouveau votre adresse email et définir un nouveau mot de passe** avant de pouvoir continuer à utiliser

Une fois sur la page ci-dessous cliquer sur **Éditer mes informations**



The screenshot shows the 'Mon compte' page. The top navigation bar includes the 'IGN ESPACE COLLABORATIF' logo, a logo for the 'PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES' with the text 'Groupe DRAAF ARA - Déclaration parcellaire végétale RH99999', and a 'Déconnexion' link. The main heading is 'Mon compte'. Below it, the breadcrumb 'Accueil > Configuration > Mon compte' is visible. The section 'Mes informations de connexion' lists: 'Nom d'utilisateur : RH99999', 'Nom complet : Entreprise Xxxx', 'Adresse e-mail : xxxx@entreprise_xxx.com', 'Identifiant d'utilisateur :', and 'Description :'. On the right, there are three buttons: 'Voir mon profil public' (blue), 'Éditer mes informations' (blue with a pencil icon, highlighted with a green border), and 'Supprimer mon compte' (red with an 'x' icon).

Une fois sur la page ci-dessous, cliquer sur **Modifier mon compte Géoplateforme**

Éditer mes informations

Accueil > Mon compte > Éditer mes informations

Les informations relatives à votre compte : nom, prénom, nom d'utilisateur, email et mot de passe sont fournies par le système d'authentification de la Géoplateforme. Si vous souhaitez les modifier, vous devez le faire sur l'interface de gestion de compte commune aux outils de la Géoplateforme.



Une fois sur la page ci-dessous, vous pouvez modifier presque l'ensemble des informations de votre compte y compris votre **Nom d'utilisateur**

Renseigner le code **INUPP** de l'établissement dans la case du **Nom d'utilisateur**.

Il est conseillé d'en profiter pour compléter les informations oubliées lors de la création du compte dont le code **SIRET** de l'établissement, le **nom** de l'établissement, etc.

Ne pas oublier de **SAUVEGARDER** les modifications.